



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 15 juin 2021, à 19 h 04, sous la présidence de M. Jonathan Tabarah. Conformément à l'Arrêté numéro 2020-029 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, cette séance fut tenue par vidéoconférence et rendue disponible sur la chaîne YouTube de la Ville de Longueuil.

Présences :

Sylvie Parent, mairesse
Monique Bastien
Nathalie Boisclair
Jean-François Boivin
Éric Bouchard
Colette Éthier
Steve Gagnon
Michel Lanctôt

Benoît L'Ecuyer
Xavier Léger
Jacques Lemire
Robert Myles
Jacques E. Poitras
Jonathan Tabarah
Tommy Théberge

Poste vacant :

District d'Iberville

Autres présences :

Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière
Patrick Savard, directeur général

1. OUVERTURE

CO-210615-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CO-210615-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposition principale

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour, tel que soumis.

Proposition d'amendement

Il est proposé :

1° par M. Tommy Théberge, appuyé par M. Éric Bouchard, d'ajouter le point CO-210615-11.1 concernant l'importance de l'accessibilité universelle, à l'ordre du jour;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2° par M. Xavier Léger, appuyé par M. Michel Lanctôt, d'ajouter le point CO-210615-11.2 concernant une orientation pour l'abrogation de la résolution CA-210325-12.1.2 intitulée *Demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les orientations des villes liées du territoire de l'agglomération de Longueuil*, à l'ordre du jour;

Vote sur la proposition d'amendement

Mme Monique Bastien, appuyée par Mme Sylvie Parent, demande le vote sur la proposition d'ajout du point CO-210615-11.2.

Le président appelle le vote sur cette proposition.

Votent en faveur de cette proposition : Mmes et MM. Nathalie Boisclair, Robert Myles, Colette Éthier, Xavier Léger, Michel Lanctôt, Benoît L'Ecuyer, Jacques Lemire, Jean-François Boivin et Jacques E. Poitras.

Votent contre cette proposition : Mmes et MM. Sylvie Parent, Monique Bastien, Éric Bouchard, Tommy Théberge et Steve Gagnon.

M. le président Jonathan Tabarah ne vote pas.

En faveur : 9 Contre : 5

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CO-210615-1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle la greffière lit les questions des citoyens reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

Des documents transmis par M. Félix-Antoine Plante concernant la condamnation des prélèvements d'organes forcés à des fins lucratives par le Parti communiste chinois, sont déposés.

Une pétition transmise par Mme Suzanne Éthier contre l'ajout d'un trottoir dans la rue Park, entre les boulevards Kimber et Davis, est déposée.

Suspension de la séance

Le président déclare la séance suspendue, il est 20 h 20.

Reprise de la séance

Le président déclare la séance reprise, il est 20 h 30.

CO-210615-1.4**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 18 MAI 2021 À 19 H 03**

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 mai 2021 à 19 h 03, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210615-1.5**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUE LE 20 MAI 2021 À 16 H TENANT LIEU DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION LORS DE CETTE SÉANCE**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 20 mai 2021 à 16 h, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION**CO-210615-2.1****DÉPÔT DE LA DÉCLARATION MODIFIÉE DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UN MEMBRE DU CONSEIL**

Il est procédé au dépôt de la déclaration modifiée des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil.

CO-210615-2.2**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE (SD-2021-1357)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du 7 avril 2021 du Conseil local du patrimoine de Longueuil.

CO-210615-2.3**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DU TRANSPORT ACTIF ET DE LA CIRCULATION TENUE LE 1ER AVRIL 2021 (SD-2021-1047)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission du transport actif et de la circulation tenue le 1^{er} avril 2021.

CO-210615-2.4**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DES FINANCES, DES RESSOURCES HUMAINES ET DES GRANDS PROJETS TENUE LE 7 MAI 2021 (SD-2021-1560)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission des finances, des ressources humaines et des grands projets tenue le 7 mai 2021.

CO-210615-2.5**DÉPÔT DE L'AVIS DU COMMISSAIRE À L'INTÉGRITÉ MUNICIPALE ET AUX ENQUÊTES DU 3 JUIN 2021**

Il est proposé de prendre acte de l'avis du Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes, daté 3 juin 2021, et que la greffière en fasse lecture.

CO-210615-2.6**DÉPÔT DE L'AVIS DU COMITÉ EXÉCUTIF RELATIF À L'AVIS DE PROPOSITION DÉPOSÉ PAR LE CONSEILLER M. JACQUES LEMIRE À LA SÉANCE DU CONSEIL ORDINAIRE DU 18 MAI 2021 CONCERNANT L'ABROGATION DE LA RÉOLUTION CO-210420-8.19 INTITULÉE ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2021-1150 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2011-700 SUR LES NUISANCES (SD-2021-1609)**

Il est procédé au dépôt de l'avis du comité exécutif relatif à l'avis de proposition déposé par le conseiller M. Jacques Lemire à la séance du conseil ordinaire du 18 mai 2021 concernant l'abrogation de la résolution CO-210420-8.19 intitulée *Adoption du Règlement CO-2021-1150 modifiant le Règlement CO-2011-700 sur les nuisances*.

CO-210615-2.7**PROPOSITION DU CONSEILLER M. JACQUES LEMIRE DEMANDANT AU CONSEIL DE PROCÉDER À L'ABROGATION DE LA RÉOLUTION CO-210420-8.19 INTITULÉE ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2021-1150 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2011-700 SUR LES NUISANCES**

CONSIDÉRANT qu'une injonction a été déposée le 20 avril 2021 contre la Ville de Longueuil pour le *Règlement CO-2021-1150*;

CONSIDÉRANT que lors du vote du 20 avril 2021 sur l'adoption du *Règlement CO-2021-1150*, les élus de l'arrondissement Saint-Hubert ont voté contre à l'unanimité;

CONSIDÉRANT que lors du vote du 20 avril 2021 sur l'adoption du *Règlement CO-2021-1150*, l'élue de l'arrondissement Greenfield Park a voté contre;

CONSIDÉRANT que lors du vote du 20 avril 2021 sur l'adoption du *Règlement CO-2021-1150*, seuls les élus du Vieux-Longueuil ont voté en faveur à la majorité, soit 8 conseillers;

CONSIDÉRANT que l'ancienne réglementation permettait seulement l'utilisation des feux extérieurs dans les arrondissements de Greenfield Park et de Saint-Hubert;

CONSIDÉRANT qu'un acte d'intervention volontaire a été mis en ligne le 6 mai 2021 par des citoyens et que dans les 12 jours suivants, plus de 1000 demandes d'acte d'intervention ont été complétées afin d'intervenir lors de l'audience;

CONSIDÉRANT que la pétition pour le retrait des feux extérieurs sur *change.org* a récolté 543 appuis alors que la pétition pour le maintien des feux extérieurs a reçu l'appui de plus de 12 000 citoyens, soit 22 fois plus;

CONSIDÉRANT que lors de la consultation publique sur les feux extérieurs de l'arrondissement de Greenfield Park, les résultats dévoilés le jour même ont démontré que 79 % des résidents de l'arrondissement de Greenfield Park sont en faveur du maintien des feux extérieurs;

CONSIDÉRANT que la pandémie forcera les citoyens à demeurer au Québec pendant l'été 2021, les douanes canadiennes étant fermées jusqu'à la fin de septembre 2021;

CONSIDÉRANT que la majorité des campings affichent déjà complet et sont hors de prix;

CONSIDÉRANT que les citoyens voudront profiter de leur cour extérieure;

Il est proposé par M. Jacques Lemire, appuyé par M. Jean-François Boivin, d'abroger la résolution CO-210420-8.19 intitulée *Adoption du Règlement CO-2021-1150 modifiant le Règlement CO-2011-700 sur les nuisances* afin de laisser le prochain conseil proposer une nouvelle réglementation sur les feux extérieurs au bois.

Mme Monique Bastien, appuyée par Mme Sylvie Parent, demande le vote sur cette proposition.

Votent en faveur de cette proposition : Mme et MM. Nathalie Boisclair, Robert Myles, Jacques Lemire, Jean-François Boivin et Jacques E. Poitras.

Votent contre cette proposition : Mmes et MM. Sylvie Parent, Monique Bastien, Éric Bouchard, Tommy Théberge, Colette Éthier, Xavier Léger, Michel Lanctôt, Benoît L'Ecuyer et Steve Gagnon.

M. le président Jonathan Tabarah ne vote pas.

En faveur : 5 Contre : 9

REJETÉE

CO-210615-2.8

DÉPÔT DE L'AVIS DU COMITÉ EXÉCUTIF RELATIF À L'AVIS DE PROPOSITION DÉPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MME NATHALIE BOISCLAIR À LA SÉANCE DU CONSEIL ORDINAIRE DU 18 MAI 2021 CONCERNANT LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL (SD-2021-1712)

Il est procédé au dépôt de l'avis du comité exécutif relatif à l'avis de proposition déposé par la conseillère Mme Nathalie Boisclair à la séance du conseil ordinaire du 18 mai 2021 concernant le Fonds de développement social.

CO-210615-2.9**PROPOSITION LA CONSEILLÈRE MME NATHALIE BOISCLAIR
CONCERNANT LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Proposition principale

CONSIDÉRANT que le montant de 400 000\$ du Fonds de développement social est entièrement distribué mais que de nombreux projets soumis n'ont reçu aucun soutien en vue de leur réalisation;

CONSIDÉRANT que des besoins de financement récurrent, dont l'indexation des protocoles avec de nombreux organismes, sont présents sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT la nécessité de doter le Fonds de développement social d'un financement permanent en ajoutant un volet II dédié au financement de besoins récurrents et d'indexation des protocoles;

CONSIDÉRANT que la Ville de Longueuil a créé un Bureau du développement social afin de soutenir nos organismes et de favoriser l'émergence de projets;

CONSIDÉRANT que le Bureau du développement social est à même de mesurer les besoins et identifier les interventions à privilégier;

Il est proposé par Mme Nathalie Boisclair, appuyée par M. Jacques Lemire, d'assurer la dotation du Fonds de développement social en l'inscrivant dans nos règles d'affectation des surplus, en procédant à l'affectation d'une somme provenant des surplus non affectés au montant 400 000\$ annuellement, de créer un volet II destiné à financer des besoins de financement récurrents exprimés en lui attribuant la moitié des sommes disponibles, de confier au Bureau du développement social la gestion du Fonds de développement social en lui déléguant l'attribution des sommes disponibles dans le Volet II.

Proposition technique de retirer le point de l'ordre du jour

Mme Nathalie Boisclair, appuyée par M. Steve Gagnon, propose de retirer ce point de l'ordre du jour.

RETIRÉE

3. COMMUNICATIONS**4. FINANCES****CO-210615-4.1****DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2020 ET DU
RAPPORT ANNUEL 2020 DU CONSEIL DES ARTS DE LONGUEUIL
(SD-2021-1434)**

Il est procédé au dépôt des états financiers au 31 décembre 2020 et du rapport annuel 2020 du Conseil des arts de Longueuil.

CO-210615-4.2**AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020 (SD-2021-1588)**

Il est proposé d'affecter les sommes provenant du surplus non affecté au 31 décembre 2020, de la manière suivante :

- 1° 10,5 M\$ au fonds de développement immobilier;
- 2° 8,8 M\$ au fonds d'infrastructures et grands projets;
- 3° 0,9 M\$ au fonds d'assurances;
- 4° 0,5 M\$ au fonds du budget participatif;
- 5° 0,4 M\$ au fonds destiné au développement social.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210615-4.3**AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES MENTIONNÉS SUR LA LISTE DU 19 MAI 2021 PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2021-1543)**

Il est proposé d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 19 mai 2021 préparée par la Direction des finances, au montant de 501 027 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210615-4.4**AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE AUPRÈS DE ÉCOBÂTIMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME BÂTIMENT DURABLE POUR ÂÎNÉS – PHASE 2 – DÉVELOPPEMENT (SD-2021-1646)**

Il est proposé d'autoriser la Ville à présenter une demande d'accompagnement technique auprès de Écobâtiment dans le cadre du Programme Bâtiment durable pour aînés – Phase 2 – Développement, pour le projet de construction d'un centre de loisirs pour les aînés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210615-4.5**AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS D'INFRASTRUCTURE CANADA DANS LE CADRE DU PROGRAMME POUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES VERTS ET INCLUSIFS (SD-2021-1647)**

Il est proposé :

- 1° d'autoriser la Ville à présenter une demande d'aide financière auprès d'Infrastructure Canada dans le cadre du Programme pour les bâtiments

communautaires verts et inclusifs, pour le projet de construction d'un centre de loisirs pour les aînés;

2° de confirmer l'engagement de la Ville à :

2.1° respecter toutes les modalités du guide du programme qui s'appliquent à elle;

2.2° réaliser les travaux selon les modalités du programme;

2.3° payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet;

2.4° assumer tous les coûts non admissibles au Programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs associés au projet, y compris les dépassements de coûts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210615-4.6

DÉPÔT DE DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS

Il est procédé au dépôt de demandes de remboursement de dépenses de recherche et de soutien :

1° du conseiller M. Jacques E. Poitras, datée du 3 juin 2021;

2° du conseiller M. Jacques Lemire, datée du 2 juin 2021;

3° du conseiller M. Jean-François Boivin, datées des 2 et 3 juin 2021;

4° du conseiller M. Jonathan Tabarah, datée du 3 juin 2021;

5° des conseillers de Longueuil Citoyen, datées du 3 juin 2021;

6° de la conseillère Mme Nathalie Boisclair, datée du 2 juin 2021;

7° du conseiller M. Steve Gagnon, datée du 4 juin 2021.

CO-210615-4.7

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION CO-200915-4.6 INTITULÉE ORDRE À LA GREFFIÈRE OU À L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE DE VENDRE À L'ENCHÈRE PUBLIQUE LES IMMEUBLES SUR LESQUELS LES TAXES FONCIÈRES, LES CHARGES ASSIMILÉES À LA TAXE FONCIÈRE ET LES DROITS DE MUTATION EXIGIBLES EN 2018 ET ANTÉRIEUREMENT N'AURONT PAS ÉTÉ PAYÉS, EN TOUT OU EN PARTIE ET AUTORISATION D'ENCHÉRIR LORS DE CETTE VENTE (SD-2021-1802)

Il est proposé de modifier la résolution CO-200915-4.6 intitulée *Ordre à la greffière ou à l'assistante-greffière de vendre à l'enchère publique les immeubles sur lesquels les taxes foncières, les charges assimilées à la taxe foncière et les droits de mutation exigibles en 2018 et antérieurement*

n'auront pas été payés, en tout ou en partie et autorisation d'enchérir lors de cette vente, par le remplacement :

1° de la date du 25 novembre 2020 par le 13 juillet 2021;

2° du numéro du sommaire décisionnel SD-2020-2383 pour le SD-2021-1802.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RESSOURCES HUMAINES

CO-210615-5.1

FIN DU LIEN D'EMPLOI ENTRE LA VILLE ET L'EMPLOYÉ CADRE N° 168013 (SD-2021-1214)

Il est proposé de mettre fin au lien d'emploi entre la Ville et l'employé cadre n° 168013 pour les motifs énoncés au sommaire décisionnel SD-2021-1214.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

CO-210615-6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES POUR LE MOIS D'AVRIL 2021 (SD-2021-1404)

Il est procédé au dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ attribués au cours du mois d'avril 2021 et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus depuis le début de l'exercice financier 2021, avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$.

CO-210615-6.2

EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR LA FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS ET LOGICIELS NÉCESSAIRES AU REHAUSSEMENT DES INFRASTRUCTURES TECHNOLOGIQUES (SD-2021-1412)

Il est proposé d'emprunter au fonds de roulement un montant n'excédant pas 157 801,43 \$, remboursable sur une période de cinq ans, à compter de 2022, afin de prévoir les crédits requis pour la fourniture des équipements et logiciels nécessaires au rehaussement des infrastructures technologiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210615-6.3**ADJUDICATION DE LA PARTIE LOCALE DU CONTRAT APP-21-031 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE NOUVELLE SALLE DES SERVEURS AU 699, BOULEVARD CURÉ-POIRIER OUEST (SD-2021-1535)**

Il est proposé d'adjuger la partie locale du contrat APP-21-031 pour l'exécution de travaux d'aménagement d'une nouvelle salle des serveurs dans le cadre de la migration des infrastructures technologiques, au 699, boulevard Curé-Poirier Ouest, au plus bas soumissionnaire conforme, Renovations Alexandre Léveillé, pour un montant estimé à 140 765,71 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis, conditionnellement à ce que les dépenses découlant de la partie d'agglomération du contrat soient autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210615-6.4**ADJUDICATION DE LA PARTIE LOCALE DU CONTRAT APP-21-041 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'INSPECTION DES SYSTÈMES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION INCENDIE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX DE LA VILLE (OPTION 2) (SD-2021-1122)**

Il est proposé d'adjuger la partie locale du contrat APP-21-041 pour l'exécution de travaux d'inspection des systèmes de prévention et de protection incendie des bâtiments municipaux de la Ville (option 2), pour une période de cinq ans prenant fin le 31 décembre 2025, au plus bas soumissionnaire conforme, Équipement d'incendie Globe inc., pour un montant estimé à 122 742,40 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis, conditionnellement à ce que les dépenses découlant de la partie d'agglomération du contrat soient autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210615-6.5**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-024 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES UTILITÉS PUBLIQUES DANS LES RUES SAINT-SYLVESTRE ET DE LONGUEUIL (SD-2021-1329)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-21-024 pour l'exécution de travaux d'enfouissement des utilités publiques dans les rues Saint-Sylvestre et de Longueuil, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Environnement routier NRJ inc., pour un montant estimé à 2 427 496,72 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis, le tout conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement CO-2021-1147.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210615-6.6**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-029 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'INSPECTION PAR CAMÉRA À TÉLÉOBJECTIF DES REGARDS DU RÉSEAU D'ÉGOUTS (CONTRAT 1) (SD-2021-1110)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-21-029 pour l'exécution de travaux d'inspection par caméra à téléobjectif des regards du réseau d'égouts

(contrat 1), pour une période de six mois, au plus bas soumissionnaire conforme, Management Simo inc., pour un montant estimé à 260 480,23 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210615-6.7

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-029 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'INSPECTION PAR CAMÉRA À TÉLÉOBJECTIF DES REGARDS DU RÉSEAU D'ÉGOUTS (CONTRAT 2) (SD-2021-1240)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-21-029 pour l'exécution de travaux d'inspection par caméra à téléobjectif des regards du réseau d'égouts (contrat 2), pour une période de six mois, au plus bas soumissionnaire conforme, Aqua Data inc., pour un montant estimé à 246 843,59 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210615-6.8

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-034 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'INSPECTION TÉLÉVISÉE DES RÉSEAUX D'ÉGOUTS DE 900 MM ET MOINS (SD-2021-1256)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-21-034 pour l'exécution de travaux de nettoyage et d'inspection télévisée des réseaux d'égouts de 900 mm et moins, pour une période de six mois, au plus bas soumissionnaire conforme, Management Simo inc., pour un montant estimé à 716 126,82 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210615-6.9

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-042 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE STRUCTURES RÉCRÉATIVES DANS LES AIRES DE JEUX POUR ENFANTS DE DIVERS PARCS (CONTRAT 1) (SD-2021-1533)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-21-042 pour la fourniture et l'installation de structures récréatives dans les aires de jeux pour enfants de divers parcs (contrat 1), au plus bas soumissionnaire conforme, Équipements récréatifs Jambette inc., pour un montant estimé à 154 040,33 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210615-6.10

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-042 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE STRUCTURES RÉCRÉATIVES DANS LES AIRES DE JEUX POUR ENFANTS DE DIVERS PARCS (CONTRAT 2) (SD-2021-1568)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-21-042 pour la fourniture et l'installation de structures récréatives dans les aires de jeux pour enfants

de divers parcs (contrat 2), au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Techsport inc., pour un montant estimé à 196 465,20 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210615-6.11

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-042 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE STRUCTURES RÉCRÉATIVES DANS LES AIRES DE JEUX POUR ENFANTS DE DIVERS PARCS (CONTRAT 3) (SD-2021-1567)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-21-042 pour la fourniture et l'installation de structures récréatives dans les aires de jeux pour enfants de divers parcs (contrat 3), au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Techsport inc., pour un montant estimé à 202 494,14 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210615-6.12

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-045 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DES AIRES DE JEUX DES PARCS RENÉ-VEILLET ET WATSON (SD-2021-1189)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-21-045 pour l'exécution de travaux de réaménagement des aires de jeux des parcs René-Veillet et Watson, au plus bas soumissionnaire conforme, 9114-5698 Québec inc., faisant affaires sous le nom Aménagements Sud-Ouest, pour un montant estimé à 919 186,95 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210615-6.13

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-046 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE L'AQUEDUC ET DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DE LA RUE PARK, ENTRE LES BOULEVARDS KIMBER ET DAVIS (TECQ) (SD-2021-1169)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-21-046 pour l'exécution de travaux de remplacement de l'aqueduc et de réfection de la chaussée de la rue Park, entre les boulevards Kimber et Davis (TECQ), au plus bas soumissionnaire conforme, Eurovia Québec Construction inc., pour un montant estimé à 2 792 463,32 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210615-6.14**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-050 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DES TERRAINS DE SOCCER NATURELS DES PARCS BOISVERT ET CHAMPVERT (SD-2021-1300)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-21-050 pour l'exécution de travaux de mise à niveau des terrains de soccer naturels des parcs Boisvert et Champvert, au plus bas soumissionnaire conforme, 9032-2454 Québec inc., faisant affaires sous le nom Techniparc, pour un montant estimé à 328 775,40 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210615-6.15**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-052 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE MARQUAGE ET DE SIGNALISATION (SD-2021-1467)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-21-052 pour l'exécution de travaux de marquage et de signalisation, au plus bas soumissionnaire conforme, Les revêtements Scell-Tech inc., pour les prix unitaires et forfaitaires soumis et pour un montant estimé à 291 242,04 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210615-6.16**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-054 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PAVAGE DE SENTIERS PIÉTONNIERS ET DE CORRECTION DU DRAINAGE (SD-2021-1406)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-21-054 pour l'exécution de travaux dans le cadre du programme de pavage de sentiers piétonniers et de correction du drainage, au plus bas soumissionnaire conforme, Les pavages et terrassements St-Bruno inc., pour les prix unitaires soumis et pour un montant estimé à 159 620,31 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210615-6.17**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-055 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC ET DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DE LA RUE DE L'ÉNA (SD-2021-1297)**

Il est proposé par Mme Monique Bastien, appuyée par Mme Sylvie Parent, d'adjuger le contrat APP-21-055 pour l'exécution de travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc et de réfection de la chaussée de la rue de l'ÉNA, entre la rue Viger et le numéro civique 5545, rue de l'ÉNA, au plus bas soumissionnaire conforme, 9329-0146 Québec inc., faisant affaires sous le nom M Potvin Excavation, pour un montant estimé à

1 377 484,03 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210615-6.18

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-057 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE RÉGENT, ENTRE LA GRANDE-ALLÉE ET LA RUE MANCE (SD-2021-1368)

Il est proposé par Mme Monique Bastien, appuyée par Mme Sylvie Parent, d'adjuger le contrat APP-21-057 pour l'exécution de travaux de réfection des infrastructures de la rue Régent, entre la Grande-Allée et la rue Mance, au plus bas soumissionnaire conforme, Les entreprises Michaudville inc., pour un montant estimé à 1 350 000 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210615-6.19

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-058 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PLANAGE ET DE RESURFAÇAGE DES CHAUSSÉES AINSI QUE LA RÉFECTION DES TROTTOIRS (LOT 2) ET AFFECTATION DE SOMMES EN PROVENANCE DES REVENUS DE L'ANNÉE PERÇUS EN TAXE DÉDIÉE (SD-2021-1172)

Il est proposé :

1° d'adjuger le contrat APP-21-058 pour l'exécution de travaux de planage et de resurfaçage des chaussées ainsi que la réfection des trottoirs (lot 2), au plus bas soumissionnaire conforme, Les entreprises Michaudville inc., pour un montant estimé à 1 824 300 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis;

2° d'affecter, en provenance des revenus de l'année perçus en taxe dédiée :

2.1° une somme de 1 665 829,06 \$ afin de prévoir les crédits requis pour l'exécution des travaux;

2.1° une somme de 65 290,36 \$ afin de prévoir les crédits requis pour les honoraires de surveillance externe et les services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210615-6.20

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-21-042 POUR L'ADHÉSION AUX SERVICES PROGRAMME EXÉCUTIF ET GARTNER FOR TECHNICAL PROFESSIONALS (SD-2021-1579)

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat GG-21-042 pour l'adhésion aux services *Programme Exécutif* et *Gartner for Technical Professionals*, pour une période de 12 mois, à Gartner Canada Co., par l'entremise du Centre d'acquisitions gouvernementales, pour un montant estimé à 336

136,31 \$, taxes comprises, et selon le contrat de services à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210615-6.21

Abrogée par
CO-210824-6.2

APPROBATION DU RENOUELEMENT DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UNE PLATEFORME NUMÉRIQUE DE PHILANTHROPIE OCTROYÉ À CENTRAIDE DU GRAND MONTRÉAL (SD-2021-1577)

Il est proposé d'approuver le renouvellement du contrat pour la fourniture d'une plateforme numérique de philanthropie octroyé à Centraide du Grand Montréal, lequel a pour objet de prolonger la durée du contrat jusqu'au 30 juin 2022, sans frais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210615-6.22

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-21-044 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES D'INTERVENTION EN CAS D'URGENCE LORS DE LA PÉNURIE DE LOGEMENTS (SD-2021-1778)

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat GG-21-044 pour la fourniture de services d'intervention en cas d'urgence lors de la pénurie de logements, pour une période de trente jours, se renouvelant automatiquement pour une seule période d'une même durée, à la Société canadienne de la Croix-Rouge, pour un montant n'excédant pas 300 000 \$, taxes comprises, et selon l'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210615-6.23

ADJUDICATION DE LA PARTIE LOCALE DU CONTRAT APP-21-063 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE, DE CONSTRUCTION DE LA PISTE CYCLABLE, D'INSTALLATION D'UNE CHAMBRE DE VANNE INTER-RÉSEAU, DE REMPLACEMENT DE VANNES DANS LE SECTEUR CENTRE-VILLE ET DE RÉHABILITATION DE LA CHAUSSÉE DE LA RUE SAINT-CHARLES OUEST, ENTRE LE CHEMIN TIFFIN ET LE BOULEVARD LA FAYETTE (SD-2021-1676)

Il est proposé d'adjuger la partie locale du contrat APP-21-063 pour l'exécution de travaux de remplacement de la conduite d'eau potable, de construction de la piste cyclable, d'installation d'une chambre de vanne inter-réseau, de remplacement de vannes dans le secteur centre-ville et de réhabilitation de la chaussée de la rue Saint-Charles Ouest, entre le chemin Tiffin et le boulevard La Fayette, au plus bas soumissionnaire conforme, Les Entreprises Michaudville inc., pour un montant estimé à 4 594 672,79 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis, conditionnellement à ce que les dépenses découlant de la partie d'agglomération du contrat soient autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS

CO-210615-7.1

AUTORISATION DU TRANSFERT D'UNE PROMESSE DE VENTE PORTANT SUR UNE PARTIE DES LOTS 3 522 984, 3 522 991 ET 5 955 346 (EN VOIE DE SUBDIVISION) DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2021-1302)

Il est proposé d'autoriser le transfert de la promesse de vente aux propriétaires actuels de l'immeuble situé au 2033, rue Sylvia-Daoust, aux futurs propriétaires de cet immeuble, portant sur une partie des lots 3 522 984, 3 522 991 et 5 955 346 (en voie de subdivision) du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 142,92 m², sis en bordure de la propriété située au 2033, rue Sylvia-Daoust, au montant de 340 \$/m², taxes non comprises, et selon les conditions mentionnées dans la lettre du 27 février 2019 et acceptée par les acheteurs le 1^{er} mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210615-7.2

Modifiée par
CO-210824-7.1

DEMANDE À L'OFFICIER DE LA PUBLICITÉ DES DROITS D'INDIQUER LA MENTION DE L'ADOPTION D'UNE LOI À L'INDEX AUX IMMEUBLES DE CERTAINS LOTS, PROPRIÉTÉ DE LA VILLE (SD-2021-1310)

Il est proposé de demander à l'Officier de la publicité des droits de mentionner l'adoption de la *Loi concernant la Ville de Longueuil* sanctionnée le 27 juin 1975 à l'égard du lot 2 951 521 du cadastre du Québec, propriété de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210615-7.3

CONSENTEMENT DE SERVITUDE SUR LES LOTS 6 337 641, 6 337 642 ET 6 352 133 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2021-1219)

Il est proposé :

1° de consentir à une servitude sur les lots 6 337 641, 6 337 642 et 6 352 133 du cadastre du Québec, en la faveur d'Énergir, pour l'installation et l'entretien d'un prolongement de réseau gazier selon le tracé approuvé par la Direction du génie et joint au sommaire décisionnel SD-2021-1219;

2° de confirmer que les lots 6 337 641, 6 337 642 et 6 352 133 du cadastre du Québec appartiennent au domaine privé de la Ville de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÈGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

CO-210615-8.1

ACCEPTATION DE LA DÉLÉGATION DE CERTAINES COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION CONCERNANT LES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES EN EAU POTABLE ET EN EAUX USÉES SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE (SD-2021-1530)

Il est proposé d'accepter la délégation de certaines compétences d'agglomération concernant les équipements et infrastructures en eau potable et en eaux usées situés sur le territoire de la Ville, selon les modalités énoncées au document joint au sommaire décisionnel SD-2021-1530, comme si celui-ci était ré cité au long dans la présente résolution, avec les adaptations nécessaires, et conditionnellement à l'approbation de cette délégation par le conseil d'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210615-8.2

APPROBATION DE L'ADDENDA N° 2 MODIFIANT L'ENTENTE INTERVENUE ENTRE LA VILLE ET UN VÉLO UNE VILLE ÉTABLISSANT LES CONDITIONS GÉNÉRALES RELATIVES À LA FOURNITURE DU SERVICE UN VÉLO, UNE VILLE, POUR LES ANNÉES 2019, 2020 ET 2021 (SD-2021-1382)

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 2 modifiant l'entente intervenue entre la Ville et Un Vélo Une ville établissant les conditions générales relatives à la fourniture du service *Un vélo, une ville*, pour les années 2019, 2020 et 2021, lequel a pour objet de prévoir les modalités d'annulation des activités 2021 en raison de la pandémie de COVID-19 et de procéder au remboursement des sommes non engagées pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210615-8.3

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2021-1144 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CM-2003-93 INTERDISANT LE VIRAGE À DROITE SUR FEU ROUGE À CERTAINES INTERSECTIONS (SD-2021-1238)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2021-1144 modifiant le Règlement CM-2003-93 interdisant le virage à droite sur feu rouge à certaines intersections*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210615-8.4**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2021-1154 AUTORISANT UN CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE SUR LES LOTS 4 974 035, 5 089 017 ET 5 089 018 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2021-1522)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2021-1154 autorisant un centre de formation professionnelle sur les lots 4 974 035, 5 089 017 et 5 089 018 du cadastre du Québec*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210615-8.5**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2021-1156 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2020-1090 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE (SD-2021-1531)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2021-1156 modifiant le Règlement CO-2020-1090 sur la gestion contractuelle*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210615-8.6**MODIFICATION DU RÈGLEMENT CO-2021-1147 ORDONNANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT D'INFRASTRUCTURES D'UTILITÉ PUBLIQUE ET DES TRAVAUX CONNEXES DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS LES RUES DE LONGUEUIL, SAINT-SYLVESTRE ET SAINT-CHARLES OUEST ET DÉCRÉTANT, À CES FINS, UN EMPRUNT (SD-2021-1318)**

Il est proposé de modifier le *Règlement CO-2021-1147, ordonnant l'exécution de travaux d'enfouissement d'infrastructures d'utilité publique et des travaux connexes de construction et de réfection d'infrastructures municipales dans les rues de Longueuil, Saint-Sylvestre et Saint-Charles Ouest et décrétant, à ces fins, un emprunt*, de la manière suivante :

1° par le remplacement, à l'article 2, de « 1 976 000 \$ » par « 2 296 140 \$ »;

2° par le remplacement de l'article 3 par le suivant :

« 3. Pour se procurer la somme de 2 296 140 \$, le conseil :

1° décrète un emprunt n'excédant pas 1 976 000 \$ pour une période de 15 ans;

2° affecte une somme de 320 140 \$ provenant du fonds d'infrastructure, lequel fait partie du fonds général. ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210615-8.7**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CM-2002-76 ADOPTANT LE PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2021-1334)**

Mme Monique Bastien donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CM-2002-76 adoptant le Programme Rénovation Québec de la Ville de Longueuil*, sera présenté.

CO-210615-8.8**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2021-1151 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CM-2002-76 ADOPTANT LE PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA VILLE DE LONGUEUIL**

Mme Monique Bastien procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2021-1151 modifiant le Règlement CM-2002-76 adoptant le Programme Rénovation Québec de la Ville de Longueuil*.

CO-210615-8.9**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2009-577 ÉTABLISSANT UN CODE DU LOGEMENT POUR LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2021-1578)**

Mme Monique Bastien donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CO-2009-577 établissant un code du logement pour la Ville de Longueuil*, sera présenté.

CO-210615-8.10**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2021-1162 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2009-577 ÉTABLISSANT UN CODE DU LOGEMENT POUR LA VILLE DE LONGUEUIL**

Mme Monique Bastien procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2021-1162 modifiant le Règlement CO-2009-577 établissant un code du logement pour la Ville de Longueuil*.

CO-210615-8.11**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2017-989 SUR LA CONSTRUCTION (SD-2021-1572)**

M. Éric Bouchard donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CO-2017-989 sur la construction*, sera présenté.

CO-210615-8.12**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2021-1163 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2017-989 SUR LA CONSTRUCTION**

Il est proposé :

1° d'adopter le projet de *Règlement CO-2021-1163 modifiant le Règlement CO-2017-989 sur la construction*;

2° de décréter que l'assemblée publique de consultation relative à ce projet de règlement se déroule par consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par avis public, conformément à l'Arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 4 juillet 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210615-8.13**APPROBATION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE LONGUEUIL ET LA VILLE DE MONTRÉAL CONCERNANT L'INSTALLATION ET L'UTILISATION D'UN QUAI DE DÉBARQUEMENT SUR LE LOT 3 026 692 DU CADASTRE DU QUÉBEC, LOCALISÉ SUR LES RIVES DE L'ÎLE CHARRON (SD-2021-1725)**

Il est proposé d'approuver l'entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal, concernant l'installation et l'utilisation d'un quai de débarquement sur le lot 3 026 692 du cadastre du Québec, localisé sur les rives de l'Île Charron, pour une période se terminant le 11 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210615-8.14**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2021-1159 AUTORISANT LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À USAGE MIXTE INCLUANT UN STATIONNEMENT SOUTERRAIN DANS LE SECTEUR DE LA PLACE CHARLES-LE MOYNE DANS LE CENTRE-VILLE (SD-2021-1719)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2021-1159 autorisant la construction d'un bâtiment à usage mixte incluant un stationnement souterrain dans le secteur de la place Charles-Le Moyne dans le centre-ville*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210615-8.15**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2021-1160 AUTORISANT LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À USAGE MIXTE INCLUANT UN STATIONNEMENT SOUTERRAIN DANS LE SECTEUR DE LA RUE SAINT-CHARLES OUEST DANS LE CENTRE-VILLE (SD-2021-1721)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2021-1160 autorisant la construction d'un bâtiment à usage mixte incluant un stationnement souterrain dans le secteur de la rue Saint-Charles Ouest dans le centre-ville.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. CIRCULATION ET TRANSPORT**10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME****11. AFFAIRES DIVERSES****CO-210615-11.1****RÉSOLUTION CONCERNANT L'IMPORTANCE DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE**

CONSIDÉRANT que la Semaine québécoise des personnes handicapées est célébrée chaque année du 1er au 7 juin, afin de sensibiliser la population québécoise à la participation sociale des personnes handicapées, et que la 25e Semaine s'est déroulée autour du thème *Une société plus inclusive, un geste à la fois!*;

CONSIDÉRANT qu'au cours de sa vie, toute personne est susceptible de connaître des limitations temporaires ou permanentes aux plans moteur, visuel, auditif ou cognitif et que selon l'Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011, le tiers des Québécoises et Québécois âgés de 15 ans et plus déclarent avoir une limitation fonctionnelle, temporaire ou permanente;

CONSIDÉRANT que toutes les citoyennes et tous les citoyens de la Ville de Longueuil bénéficient des droits fondamentaux proclamés et garantis par la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* (1975) et par la *Charte canadienne des droits et libertés* (1982);

CONSIDÉRANT qu'en 2013, la Ville de Longueuil a adopté un énoncé en matière d'accessibilité universelle basé sur des principes d'égalité et d'équité, et a exprimé la volonté de s'engager résolument et de façon durable à identifier, réduire et éliminer les obstacles qui peuvent limiter une personne dans l'accomplissement de ses activités de tous les jours;

CONSIDÉRANT que les citoyens ayant une limitation fonctionnelle rencontrent encore de nombreux obstacles dans notre communauté, qui les empêchent d'exercer pleinement leurs droits, et que ces obstacles ont été exacerbés par la situation sanitaire;

CONSIDÉRANT que la pandémie de COVID-19 a durement touché les personnes ayant une limitation fonctionnelle et que les mesures sanitaires ont exacerbé les enjeux d'accès aux services et de participation sociale;

CONSIDÉRANT que l'accessibilité universelle est un concept-clé d'une société inclusive;

CONSIDÉRANT que la Ville de Longueuil reconnaît sa responsabilité pour réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que, pour faire de Longueuil une ville universellement accessible, chaque année des actions sont menées en matière d'accessibilité architecturale et urbanistique, d'accessibilité aux programmes, aux services et à l'emploi, d'accessibilité des communications, ainsi qu'en sensibilisation et en formation;

CONSIDÉRANT que les engagements de la Ville sont portés par l'ensemble de ses services, et rendus possibles grâce à la collaboration avec les organismes et partenaires experts en accessibilité universelle;

Il est proposé par M. Tommy Théberge, appuyé par M. Éric Bouchard, que la Ville :

1° reconnaisse qu'en 2021, l'accessibilité universelle, c'est essentiel, parce que nous pouvons tous avoir des limitations, mais nous avons tous les mêmes droits, et qu'ensemble, nous devons choisir de lever les obstacles;

2° réaffirme le caractère essentiel de l'accessibilité universelle pour une société juste et inclusive;

3° poursuive ses engagements en matière d'accessibilité universelle afin d'assurer la pleine participation des personnes handicapées à la société;

4° reconnaisse l'importance du travail des dizaines d'organismes communautaire œuvrant en accessibilité universelle et luttant contre les discriminations, salue l'effort collaboratif et contribue aux initiatives de concertation.

5° souligne le travail du Collectif accessibilité universelle qui vise à faire de l'accessibilité universelle un enjeu prioritaire dans le débat public en vue des prochaines élections municipales de novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210615-11.2

**DEMANDE AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION D'ABROGER LA
RÉSOLUTION CA-210325-12.1.2 DEMANDE À LA MINISTRE DES
AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION CONCERNANT LES
ORIENTATIONS DES VILLES LIÉES DU TERRITOIRE DE
L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL**

Proposition principale

**ORIENTATION POUR L'ABROGATION DE LA RÉSOLUTION CA-
210325-12.1.2 DEMANDE À LA MINISTRE DES AFFAIRES
MUNICIPALES ET DE L'HABITATION CONCERNANT LES
ORIENTATIONS DES VILLES LIÉES DU TERRITOIRE DE
L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL**

CONSIDÉRANT que, lors de la période d'intervention des membres du conseil de la séance ordinaire du conseil de l'agglomération de Longueuil du 25 mars 2021, les points suivants ont été ajoutés à l'ordre du jour :

1° CA-210325-12.1.1 intitulé *Ajout d'une résolution afin de transmettre une demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les orientations des villes liées du territoire de l'Agglomération de Longueuil*;

2° CA-210325-12.1.2 intitulé *Demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les orientations des villes liées du territoire de l'agglomération de Longueuil*;

CONSIDÉRANT la lettre du 3 juin 2021 du Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes, adressée à Monsieur Patrick Savard, directeur général de l'agglomération de Longueuil, invitant le conseil d'agglomération à déterminer la suite de la demande adressée à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'un point soit ajouté à la séance du conseil d'agglomération de Longueuil du 17 juin ou de celle du 8 juillet 2021 relativement à l'abrogation de la résolution CA-210325-12.1.2 intitulée *Demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les orientations des villes liées du territoire de l'agglomération de Longueuil*;

CONSIDÉRANT l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Il est proposé par M. Xavier Léger, appuyé par M. Michel Lanctôt, de :

1° prendre l'orientation suivante quant à l'abrogation de la résolution CA-210325-12.1.2 intitulée *Demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les orientations des villes liées du territoire de l'agglomération de Longueuil* : Favorable;

2° transmettre une copie de la présente résolution aux membres des conseils municipaux de chaque ville constituante de l'agglomération de Longueuil.

Proposition d'amendement

Il est proposé par Mme Nathalie Boisclair, appuyée par M. Xavier Léger, de remplacer le titre et le paragraphe 1° de la proposition principale par les suivants :

DEMANDE AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION D'ABROGER LA RÉSOLUTION CA-210325-12.1.2 DEMANDE À LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION CONCERNANT LES ORIENTATIONS DES VILLES LIÉES DU TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

1° demander au conseil d'agglomération d'abroger la résolution CA-210325-12.1.2 intitulée *Demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les orientations des villes liées du territoire de l'agglomération de Longueuil*;

Vote sur la proposition d'amendement

Mme Monique Bastien, appuyée par Mme Sylvie Parent, demande le vote sur la proposition d'amendement.

Le président appelle le vote sur cette proposition.

Votent en faveur de cette proposition : Mmes et MM. Nathalie Boisclair, Robert Myles, Colette Éthier, Xavier Léger, Michel Lanctôt, Benoît L'Ecuyer, Jacques Lemire, Jean-François Boivin et Jonathan Tabarah.

Votent contre cette proposition : Mmes et MM. Sylvie Parent, Monique Bastien, Éric Bouchard, Tommy Théberge, Steve Gagnon et Jacques E. Poitras.

En faveur : 9 Contre : 6

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Proposition principale amendée

**DEMANDE AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION D'ABROGER LA
RÉSOLUTION CA-210325-12.1.2 DEMANDE À LA MINISTRE DES
AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION CONCERNANT LES
ORIENTATIONS DES VILLES LIÉES DU TERRITOIRE DE
L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL**

CONSIDÉRANT que, lors de la période d'intervention des membres du conseil de la séance ordinaire du conseil de l'agglomération de Longueuil du 25 mars 2021, les points suivants ont été ajoutés à l'ordre du jour :

1° CA-210325-12.1.1 intitulé *Ajout d'une résolution afin de transmettre une demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les orientations des villes liées du territoire de l'Agglomération de Longueuil*;

2° CA-210325-12.1.2 intitulé *Demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les orientations des villes liées du territoire de l'agglomération de Longueuil*;

CONSIDÉRANT la lettre du 3 juin 2021 du Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes, adressée à Monsieur Patrick Savard, directeur général de l'agglomération de Longueuil, invitant le conseil d'agglomération à déterminer la suite de la demande adressée à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'un point soit ajouté à la séance du conseil d'agglomération de Longueuil du 17 juin ou de celle du 8 juillet 2021 relativement à l'abrogation de la résolution CA-210325-12.1.2 intitulée *Demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les orientations des villes liées du territoire de l'agglomération de Longueuil*;

CONSIDÉRANT l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Il est proposé par M. Xavier Léger, appuyé par M. Michel Lanctôt, de :

1° demander au conseil d'agglomération d'abroger la résolution CA-210325-12.1.2 intitulée *Demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les orientations des villes liées du territoire de l'agglomération de Longueuil*;

2° transmettre une copie de la présente résolution aux membres des conseils municipaux de chaque ville constituante de l'agglomération de Longueuil.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

CO-210615-12.1

ORIENTATIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 17 JUIN 2021

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2021 :

Favorable à l'adoption des résolutions :

- 2.3
- 4.1
- 5.1 et 5.2
- 6.1 à 6.7
- 6.9 et 6.10
- 8.1 à 8.7

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. CLÔTURE

CO-210615-13.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

Prolongation de la durée de la séance

À 22 h 20, la séance est prolongée.

CO-210615-13.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 22 h 59.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président,

La greffière,

Jonathan Tabarah

Sophie Deslauriers